
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

28 JANVIER 2014

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE, LA RÉGION
WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF À LA CRÉATION DU CONSEIL
WALLONIE-BRUXELLES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (CWBCI)(1)

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT, DE L'INFORMATIQUE,
CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR M. SÉBASTIAN PIRLOT.

(1) Voir Doc. n°591 (2013-2014) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Monsieur le Ministre-Président	3
2	Discussion	3
3	Votes	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, contrôle des communications des membres du Gouvernement et des dépenses électorales a examiné au cours de sa réunion du 28 janvier 2014(2) le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI) (Doc.591 (2013-2014) n°1 et le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'installation du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI) (Doc.592 (2013-2014) n°1.

1 Exposé de Monsieur le Ministre-Président

Le ministre-président présente à la commission deux accords de coopération relatifs à la création et à l'installation du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI).

Pour rappel, l'idée d'un CWBCI est née suite aux Etats généraux de la Coopération au développement de 1990.

Ces Etats généraux avaient été organisés pour réfléchir au rôle des acteurs de la coopération, dans le cadre des nouvelles compétences acquises en la matière par les Régions et les Communautés.

A l'initiative de la Wallonie, le Conseil fut, à l'époque, créé via un accord de coopération avec la Communauté française, la Communauté germanophone et la Cocof, signé le 1er juillet 2002.

Le Conseil fut, ensuite, officiellement installé, le 15 mars 2004, également via un accord de coopération.

Considérant le caractère particulièrement contraignant de ces deux accords, en termes de

procédure, le ministre-président a demandé au CWBCI de mener une large réflexion en vue d'apporter des améliorations.

Les améliorations ont porté sur les aspects suivants :

- le mode de désignation des membres ;
- leurs catégories et leur nombre ;
- les modalités de soutien au travail de recommandation ;
- et le règlement d'ordre intérieur.

C'est donc le fruit de ce travail que le ministre-président a l'honneur de soumettre à la Commission, via ces deux accords de coopération, améliorés au regard de l'expérience.

2 Discussion

Mme Saenen est enchantée par l'arrivée de ces deux textes. Elle rappelle d'ailleurs que son groupe avait à plusieurs reprises interrogé le ministre-président à ce sujet.

M. Destexhe demande pourquoi l'accord précédent n'a pas été amendé plutôt qu'abrogé.

Le ministre-président lui répond qu'étant donné le nombre de modifications, l'abrogation et le remplacement par un nouveau texte s'imposaient pour la clarté du texte.

La discussion et l'examen de l'article unique sont clos.

3 Votes

L'article unique et le projet de décret sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance à la Présidente et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur

La Présidente

S. PIRLOT

M. SAENEN.

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Hutchinson, M. Maene, M. Pirlot, M. Tomas, M. Barzin, M. Destexhe, Mme Bertieaux en remplacement de M. Kubla) M. Defossé, Mme Saenen (Présidente) M. Gadenne, M. de Lamotte

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Hazée, membre du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

Mme Dive, Mme Essefiani et M. Heusicom, collaborateurs au cabinet de M. le ministre-président Demotte

Mme Tonneau, auditrice adjointe à la Cour des comptes

M. De Primis, expert du groupe PS

Mme Vivier et M. Bosson, experts du groupe MR

M. Genot, expert du groupe cdH